



Politiques d'Entreprise Responsable

Table des matières

Politique en matière de bien-être animal	1
Politique relative aux produits chimiques	3
Politique d'engagement solidaire	5
Politique relative à la protection de l'environnement	7
Politique relative à la préservation des forêts	11
Politique en matière de droits de l'homme	15
Note d'information sur les emballages durables : Marques propres exclusives	19
Autres documents connexes	25

Politique en matière de bien-être animal

www.kingfisher.com/AnimalWelfarePolicy

Vision

Nous voulons promouvoir le bien-être animal conformément aux « cinq libertés fondamentales » des animaux d'élevage.^{1,2}

La politique

- Nous nous engageons à ne pas effectuer ni demander à nos fournisseurs de tests sur les animaux pour les produits finis.³
- Nous nous engageons à ne pas utiliser de fourrure dans nos produits.
 - Afin d'éviter que de la vraie fourrure ne soit vendue en tant que fausse fourrure, nous prendrons des mesures de contrôle pour vérifier la composition des fibres de la fausse fourrure, afin de nous assurer qu'elles sont entièrement synthétiques.
- Nous veillerons à ce que les produits qui peuvent contenir des plumes et du duvet (par exemple, des couettes ou des oreillers) répondent aux exigences d'approvisionnement suivantes :
 - Utilisation de fibres synthétiques en remplacement des plumes et du duvet ou
 - Utilisation de plumes et de duvets certifiés (nous acceptons les certifications Responsible Down Standard, Global Traceable Down Standard ou Downpass Standard).
- Nous veillerons à ce que les produits susceptibles de contenir du cuir (par exemple, les gants de travail et les chaussures) répondent aux exigences d'approvisionnement suivantes :
 - Utiliser du cuir synthétique comme substitut au cuir véritable **ou**
 - Faire savoir à nos fournisseurs que tous nos produits en cuir doivent être fabriqués à partir de vaches, buffles, moutons, chèvres ou porcs élevés pour la production de viande ou de lait.
- Notre objectif est de promouvoir le bien-être animal pour les produits alimentaires distribués dans nos cantines et dans les cafés implantés au sein de nos magasins, dans la mesure du possible.
- Nous voulons également permettre à nos clients de jardiner avec des produits qui contribuent à la protection de la faune et de la nature (voir notre Politique relative à la protection de l'environnement à l'adresse : www.kingfisher.com/EnvironmentalPolicy).

Nos équipes en charge de la RSE assurent l'approbation des produits d'origine animale en vérifiant qu'ils ne proviennent pas de sources controversées et qu'ils sont conformes aux exigences énoncées dans la présente politique.

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

1 Élaborées par le Farm Animal Welfare Council au Royaume-Uni et définies dans les principes directeurs en matière de bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (WOAH, anciennement appelée OIE) (voir le chapitre 7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres).

2 Les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas inclure d'éléments figurant sur la liste des articles interdits spécifiée dans les Conditions générales de notre marketplace.

3 Bien que Kingfisher n'effectue ni ne demande à ses fournisseurs d'effectuer de tests sur les animaux, il est possible que les exigences réglementaires requièrent de telles pratiques pour certains ingrédients/produits à certaines étapes de la chaîne d'approvisionnement, ce qui échappe à notre contrôle.

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à
responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative aux produits chimiques

www.kingfisher.com/ChemicalsPolicy

Vision

Nous visons à réduire l'impact des produits chimiques sur les personnes et l'environnement grâce à une utilisation responsable. Nous sommes convaincus que les produits que nous commercialisons doivent être sûrs, provenir de sources fiables et être fabriqués de manière responsable.¹

La politique

Notre objectif est d'aller au-delà des exigences réglementaires en contrôlant l'utilisation de certaines substances dans certains de nos produits de marque propre exclusive (OEB), avec trois axes prioritaires :

Transparence

- Notre objectif est de mieux comprendre les produits chimiques utilisés dans nos produits ainsi que la manière dont ils peuvent affecter la santé humaine et l'environnement, et ce afin de prendre des décisions plus éclairées.
- Notre objectif est d'améliorer la transparence à travers notre chaîne d'approvisionnement, en particulier pour les substances potentiellement nocives pour les personnes et/ou l'environnement.²

Gestion des substances chimiques

- Nous adoptons une procédure ciblée pour contrôler les substances chimiques utilisées dans nos produits et notre chaîne d'approvisionnement. Cela inclut l'examen des substances² qui ne sont peut-être pas encore réglementées, ou qui ne le sont que partiellement, mais qui nécessitent des mesures proactives suite à des préoccupations établies ou à des preuves émergentes.
- Dans nos produits, nous donnons la priorité aux éléments présentant un risque plus élevé de contenir ces substances. Lorsque de telles substances sont identifiées, nous favorisons le passage à des alternatives plus sûres ou analysons les opportunités de retrait progressif.

Collaboration avec les fournisseurs

- Nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs pour améliorer la transparence et promouvoir une utilisation et une gestion responsables des produits chimiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. En encourageant la prise en compte et l'adoption d'alternatives plus sûres et de pratiques durables, nous visons à favoriser l'amélioration continue. Nous sommes conscients de la disponibilité croissante de solutions chimiques plus sûres et plus durables sur le marché, et nous soutenons l'adoption de ces innovations dans nos produits lorsque cela est possible.

1 Les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas inclure d'éléments figurant sur la liste des articles interdits spécifiée dans les Conditions générales de notre marketplace.

2 Exemple : les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique d'engagement solidaire

www.kingfisher.com/CommunityPolicy

Vision

Grâce à notre programme communautaire, nous nous efforçons d'offrir de meilleurs logements à tous dans nos communautés.

La politique

Nous avons la conviction que chacun a le droit d'avoir une maison où il fait bon vivre. C'est pour cette raison que nous nous efforçons d'offrir de meilleurs foyers à tous dans nos communautés.¹

Kingfisher et ses enseignes mettront tout en œuvre pour lutter contre les logements insalubres et inadaptés. À ce titre, nous avons les objectifs suivants :

- Harmoniser nos actions et activités caritatives pour réparer des logements, partager des compétences de bricolage et fournir un soutien d'urgence.
- Soutenir les activités communautaires, y compris les fondations de nos enseignes, par exemple :
 - des dons financiers, du mécénat de compétences et du don de produits ;
 - des activités de collecte de fonds pour encourager nos collaborateurs et nos clients à s'engager à nos côtés.
- Travailler avec des organismes communautaires (par exemple des organisations caritatives agréées) qui peuvent nous aider à concrétiser notre vision.
- Soutenir des projets qui ont un impact mesurable et positif sur les communautés que nous servons.
- Soutenir les services de secours qui interviennent en cas de catastrophes, qu'elles aient lieu dans les pays dans lesquels nous sommes présents ou ailleurs dans le monde, conformément à notre protocole en la matière.²
- Soutenir, de manière ponctuelle, les organisations caritatives qui s'efforcent de résoudre les problèmes qui préoccupent le plus nos collègues et nos clients.

Cela signifie également que :

- Nous mesurerons nos activités communautaires et nous communiquerons les progrès réalisés dans notre rapport RSE annuel.
- Nous mettrons en œuvre les principes de « diligence raisonnable » pour choisir nos partenaires stratégiques pour tout financement supérieur à 5 000 £ par an.
- Nous ne soutiendrons aucune initiative communautaire ou caritative ayant trait à :
 - des partis ou des causes politiques ;
 - des organisations ou conflits religieux dont le but principal consiste à propager une foi ou des croyances particulières ;
 - des revendications individuelles portées par ou pour le compte de particuliers.

Documents associés

Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

¹ L'année de référence pour mesurer nos progrès est 2016/2017, date à laquelle nous nous sommes fixé cet objectif.

² Le protocole relatif aux services de secours est un document interne qui résume l'approche de Kingfisher et les facteurs qui doivent être évalués lorsqu'il s'agit d'intervenir en cas de catastrophe (y compris les catastrophes naturelles et d'origine humaine).

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à
responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative à la protection de l'environnement

www.kingfisher.com/EnvironmentalPolicy

Vision

Des logements plus confortables, des vies meilleures, pour toutes et tous : chez Kingfisher, nous avons la conviction que la construction d'un monde meilleur commence par des logements plus confortables et nous nous efforçons de contribuer à la réalisation de cette vision. Notre objectif est de faciliter l'accès à des modes de vie plus durables pour nos clients tout en réduisant notre propre empreinte environnementale.

La politique

Nous sommes conscients que notre planète fait face à des défis environnementaux sans précédent, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. Nous nous engageons à contribuer à trouver des solutions et avons élaboré notre stratégie RSE en ligne avec les objectifs mondiaux en matière de changement climatique, de protection de la nature et de la biodiversité. Nous soutenons les objectifs de développement durable de l'ONU et sommes signataires du Pacte mondial de l'ONU.

En tant que distributeur, nous pouvons agir sur notre empreinte environnementale en limitant l'impact de nos activités, des services que nous proposons et des produits que nous vendons, qu'il s'agisse de leur design ou de leur mode d'approvisionnement. Notre objectif est de permettre à nos clients de vivre dans des maisons plus écologiques et plus saines à un coût abordable, à travers notre offre de produits durables pour la maison : « Sustainable Home Product ». Ces produits doivent satisfaire à au moins un de nos critères de durabilité énoncés dans nos Directives « Sustainable Home Products » et disponibles sur www.kingfisher.com/SHPGuidelines.

Cette politique s'applique à Kingfisher plc, incluant les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution, couvrant à la fois les produits de nos marques propres (Own and Exclusive Brands) et les marques nationales et internationales (non-OEB). Nous collaborons également avec nos partenaires fournisseurs pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos partenariats commerciaux.¹

Nous nous engageons à limiter notre impact sur l'environnement dans les domaines suivants :

Changement climatique

Nous nous engageons à jouer notre rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans nos opérations directes et sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Notre approche est conforme à l'accord de Paris visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C en atteignant des émissions nettes nulles d'ici 2050 (« Net Zero »).

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous allons atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos opérations (émissions des « scopes » 1 et 2) d'ici à 2040/41 et nos émissions du « scope » 3 d'ici à 2050/51, conformément aux critères de l'initiative Science-Based Targets en matière de neutralité carbone des entreprises.

¹ Les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des vendeurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas inclure d'éléments figurant sur la liste des articles interdits spécifiée dans les Conditions générales de notre marketplace.

- Nous allons jouer notre rôle en tant que distributeur européen majeur pour préconiser une politique et des actions climatiques conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Nous allons promouvoir une action climatique intersectorielle grâce à nos partenariats et en partageant nos connaissances avec les gouvernements et d'autres acteurs pour favoriser les progrès vers la neutralité carbone.

Pour atteindre nos objectifs et nos engagements :

- Nous continuons d'intégrer les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).
- Nous améliorerons continuellement l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos moyens de transport.
- Nous allons nous approvisionner à 100% avec de l'électricité renouvelable, lorsque cela est possible.
- Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires logistiques afin de réduire l'empreinte carbone des livraisons vers les magasins mais aussi vers le domicile de nos clients.
- Nous collaborons avec nos fournisseurs pour réduire les émissions au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- Nous permettons à nos clients de réduire l'empreinte carbone de leurs maisons grâce à des produits et services à faible émission (voir ci-dessous pour plus d'informations).

Pour aider nos clients :

- Nous proposons des produits et des services à faibles émissions de carbone à la fois innovants et abordables.
- Nous tâchons d'améliorer l'efficacité énergétique et la consommation en eau des produits.
- Nous partageons des informations pour aider les clients à identifier les produits qui pourraient participer à la réduction de l'impact environnemental de leur domicile.
- Nous collaborons avec nos fournisseurs pour réduire l'empreinte carbone des matériaux/produits clés qui contribuent le plus fortement à notre propre empreinte carbone (voir ci-dessous les remarques de la section relative aux fournisseurs).

Pour nos fournisseurs, les éléments suivants seront requis :

- Tous les fournisseurs doivent atteindre l'un des trois objectifs suivants, en fonction de l'ampleur de leur impact sur les émissions de « scope » 3 de Kingfisher :
 - Pour les 100 plus importants fournisseurs de Kingfisher par émissions de « scope » 3, créer une feuille de route et un objectif de décarbonation alignés sur la « Science Based Targets initiative » (SBTi) d'ici à 2028/29.
 - Pour les 450 fournisseurs suivants, créer une feuille de route et un objectif de décarbonation alignés sur la SBTi d'ici à 2030/31.
 - Pour les autres fournisseurs, définir un plan de réduction en faveur du climat d'ici à 2030/31.
- Tous les fournisseurs doivent rejoindre la plateforme Manufacture 2030 (ou tout autre programme ou plateforme de pilotage des émissions de carbone) et fournir une visibilité sur leur empreinte carbone, leurs objectifs et feuille de route de décarbonation jusqu'à la neutralité carbone.

L'objectif est que tous les fournisseurs, dans le cadre de leur feuille de route de décarbonation, soutiennent les objectifs de neutralité carbone et le plan de transition de Kingfisher, ce qui peut inclure la réduction de l'empreinte carbone des produits en passant à une nouvelle technologie à faible émission de carbone et en supprimant progressivement les gammes à base de combustibles fossiles, en améliorant l'efficacité de nos gammes utilisant de l'énergie, en intégrant des matériaux à faible teneur en carbone dans la conception des produits et en améliorant leur longévité.

Nature, forêts et biodiversité

Notre travail comprend des actions dans notre chaîne de valeur pour réduire l'impact de nos produits sur notre environnement, ainsi que des investissements dans des partenariats pour augmenter la biodiversité, protéger et restaurer les habitats naturels, y compris les forêts et les tourbières.

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous avons pour ambition d'avoir un impact positif sur les forêts. Pour plus d'informations, consultez notre Politique relative à la préservation des forêts www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.
- Nous nous efforçons de favoriser l'innovation continue grâce à notre programme « Sustainable Home Product » (SHP) afin de réduire l'impact environnemental des produits que les clients achètent pour leur maison (conformément à nos directives SHP, disponibles à l'adresse www.kingfisher.com/SHPGuidelines).
- Nous cherchons à développer des produits qui permettent de préserver la nature chez soi et nous promouvons la biodiversité et la préservation de la nature dans les espaces verts de nos magasins, bureaux et centres de distribution.

Pour aider nos clients :

- Nous leur permettons de préserver la nature chez eux, par exemple en utilisant dans leurs jardins des produits qui favorisent la protection de la faune et de la nature.
- Nous nous assurons que tout le bois et le papier que nous vendons et utilisons est issu de sources d'approvisionnement durables, conformément à notre Politique relative à la préservation des forêts à l'adresse www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.
- Nous évoluons vers un jardinage 100% écologique, notamment :
 - En nous assurant que les produits de jardinage ne contiennent pas de néonicotinoïdes,² de métaldéhyde, de glyphosate ou de 2,4-D.³
 - en retirant la tourbe de tous nos produits OEB d'ici à 2025/26, y compris les sacs de compost et les milieux de culture utilisés pour les produits de pépinière.
 - en augmentant l'utilisation de pots biodégradables et en tâchant d'éliminer totalement les pots en plastique à usage unique dans les jardineries ;
 - en ne vendant pas de plantes, de semences ou de bulbes qui soient des espèces envahissantes non indigènes.⁴
- Nous proposons des produits plus économiques en eau (par ex. douches et toilettes) et des produits permettant une utilisation efficace de l'eau (par ex. mousseurs et paillis de jardin).
- Nous continuons à réduire l'utilisation de composés organiques volatils (COV).

Gestion des déchets

Pour l'ensemble de notre Groupe :

- Nous allons réduire nos déchets et détourner 100% de nos déchets de l'enfouissement.
- Nous allons porter notre taux de recyclage à 90% d'ici à 2025/26.

Pour aider nos clients :

- Nous allons développer des produits et services innovants, conçus selon les principes de l'économie circulaire pour favoriser une meilleure utilisation des ressources, réduire les déchets et promouvoir la réutilisation, le compostage et le recyclage, afin de faire face à la raréfaction des ressources.
- Pour prolonger la durée d'utilisation des produits autant que possible, nous faciliterons leur réparation, que ce soit en permettant à nos clients de le faire eux-mêmes ou en leur offrant des services de réparation.
- Nous allons améliorer la durabilité de nos emballages (primaires, secondaires et tertiaires). Pour ce faire, nous allons réduire le volume d'emballage, et veiller à ce que le carton et le bois soient issus de sources durables (conformément à notre Politique relative à la préservation des forêts disponible à l'adresse www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy) et nous nous efforcerons d'éliminer progressivement les emballages en plastique. Consultez la Politique relative aux emballages durables disponible à l'adresse www.kingfisher.com/PackagingPolicy pour plus d'informations.
- Nous allons progressivement réduire l'impact environnemental des tickets de caisse en proposant aux clients un ticket électronique lorsque cela est possible et en supprimant l'utilisation du bisphénol dans le papier.
- Nous allons minimiser l'impact environnemental des plastiques en :
 - réduisant la quantité de plastique dans nos produits ;

2 Notre position sur les néonicotinoïdes concerne uniquement les produits des marques propres (OEB) de Kingfisher.

3 Nous nous engageons également à collaborer avec nos fournisseurs pour nous assurer que les plantes que nous vendons ne sont pas cultivées à l'aide de néonicotinoïdes.

4 Consultez nos Directives relatives aux produits durables à l'adresse : www.kingfisher.com/SHPGuidelines pour obtenir la liste des espèces de plantes envahissantes non indigènes.

- évitant l'utilisation de plastique dans les sacs distribués en caisse (interdiction des sacs en plastique à usage unique ou limité) ;
- remplaçant progressivement les produits en plastique à usage unique et ceux qui contribuent à la pollution par le plastique ;
- collectant les pots de fleurs en plastique de nos clients au Royaume-Uni (où nous avons des jardineries) afin de les recycler, ainsi que les pots de peinture en plastique.

Pour nos fournisseurs :

- Nous exigerons que tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires de nos produits OEB soient conformes à la Politique relative aux emballages durables disponible à l'adresse www.kingfisher.com/PackagingPolicy.

Pour cela :

- Nous évaluerons régulièrement notre impact environnemental ainsi que les risques et les opportunités, et nous fixerons des objectifs tant internes qu'externes afin de favoriser les améliorations.
- Nous nous assurerons que nous disposons des ressources et de l'expertise nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux.
- Nous surveillerons nos performances par rapport à nos engagements environnementaux et ferons un bilan annuel des évolutions dans le cadre de nos rapports ESG (p. ex., rapports et comptes annuels, rapport RSE et annexe sur les données de performances).
- Nous allons inciter nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos clients et toutes nos autres parties prenantes à contribuer à nos engagements en faveur de l'environnement.

Cette politique est approuvée par notre équipe de direction et la responsabilité de sa supervision incombe à nos instances de gouvernance, y compris, mais sans s'y limiter, le Comité d'entreprise responsable (un comité du Conseil d'administration de Kingfisher) et le Comité climat du Groupe.

Documents associés

- Directives sur les « Sustainable Home Products »
www.kingfisher.com/SHPGuidelines
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique relative à la préservation des forêts

www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy

Vision

Les forêts sont essentielles à notre planète : elles contribuent à atténuer le changement climatique, favorisent la biodiversité et offrent des moyens de subsistance. Nous poursuivons nos actions en vue d'avoir un impact positif sur les forêts grâce à un approvisionnement responsable, en évitant la déforestation, mais aussi en protégeant et en restaurant les forêts, comme indiqué ci-dessous.¹

La politique

Le bois est la ressource naturelle la plus utilisée par Kingfisher et entre dans la composition d'une grande partie de nos produits, par exemple les sols, les matériaux de construction, le mobilier de jardin, les meubles de cuisine et le papier peint.

Conformément à notre objectif « Forest Positive », nous nous engageons à :

- nous assurer qu'il n'y ait aucune déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement d'ici à 2025/26, y compris de dégradation des forêts causée par l'homme ou de conversion des écosystèmes naturels. Nous nous appuyons sur l'AFi (Accountability Framework initiative) pour définir les implications pour nos activités.²
- Protéger les paysages forestiers, y compris ceux qui se trouvent dans des zones à forte valeur de conservation, les forêts dites « High Carbon Stock » (représentant un important stock de carbone) et ceux qui font partie d'un paysage forestier intact.

Nous reconnaissons que les communautés forestières et les peuples autochtones jouent un rôle vital dans la protection des forêts dans le monde entier et nous voulons soutenir des projets qui permettent à ces communautés de protéger les paysages forestiers essentiels. Nous nous engageons à protéger les droits de l'homme dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement forestière, conformément à notre Politique des droits de l'homme, accessible à l'adresse www.kingfisher.com/HumanRightsPolicy. Nous voulons nous assurer que la façon dont nous menons nos activités est conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et nous travaillons avec l'ensemble de nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils :

- Identifient et respectent les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales et garantissent un consentement libre, préalable et éclairé avant d'entreprendre toute activité susceptible d'affecter ces droits.
- Contribuent aux activités de réparation avec les moyens appropriés et en ligne avec les accords établis lors du processus de consentement libre, préalable et éclairé.

1 Les produits vendus par des fournisseurs tiers doivent être conformes aux conditions générales de notre marché. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits spécifiée dans les Conditions générales de notre marketplace.

2 Voir la [Politique relative à la préservation des forêts : Directives pour les fournisseurs](#), annexe 1 : Définition des termes ; basée sur les définitions du règlement européen sur la déforestation et, à condition qu'elles ne contredisent pas l'EUTR, sur celles énoncées sur le site <https://accountability-framework.org>. Remarque : tous nos produits contenant du bois et du papier doivent être conformes à nos critères d'achat responsable et nous refusons les produits contenant du bois et du papier issus de terres ayant fait l'objet d'une déforestation ou d'une conversion depuis 2010.

Notre engagement à avoir un impact positif sur les forêts couvre trois aspects:

1. Approvisionnement responsable du bois et du papier

C'est à travers ses approvisionnements en produits contenant du bois et/ou du papier que Kingfisher a l'impact le plus significatif sur les forêts. Il est essentiel que notre approvisionnement provienne uniquement de forêts répondant à nos critères d'achat responsable pour le bois et le papier (comme indiqué ci-dessous), en vue de garantir nos approvisionnements à long terme et de veiller à respecter nos engagements.

Critères d'achat responsable de Kingfisher pour le bois et le papier :

Nous exigeons que tous les produits contenant du bois et/ou du papier proviennent de l'une des sources durables suivantes :

- **Sources recyclées** : contrôlées/certifiées comme étant issues du recyclage ou du réemploi (y compris pour les sources pré-consommation et post-consommation).³
- **Gérées durablement** (ci-dessous, par ordre de préférence) :
 - Certification **FSC®** (Forest Stewardship Council®) avec une chaîne de contrôle complète tout au long de la chaîne d'approvisionnement.⁴ Remarque : FSC® est le seul programme de certification accepté pour le bois et le papier en provenance des pays tropicaux ou issus d'essences d'arbres vulnérables ou menacées (voir les remarques ci-dessous).
 - **PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) avec une chaîne de contrôle complète tout au long de la chaîne d'approvisionnement.⁵

Remarque concernant l'approvisionnement en provenance des pays tropicaux :

- le bois en provenance de pays tropicaux présente un risque plus élevé en matière de déforestation. Par conséquent, nous n'acceptons actuellement que la certification FSC® avec une chaîne de contrôle complète pour le bois et le papier issus de ces pays.⁶

Remarque sur les espèces d'arbres « menacées » et « vulnérables » :

- Nous sommes également attentifs aux risques associés à l'approvisionnement en essences d'arbres inscrites comme « menacées » ou « vulnérables » sur la liste rouge de l'IUCN⁷ ou protégées par inscription à l'Annexe III de la CITES⁸. À ce titre, tous les produits fabriqués à partir de ces essences doivent être certifiés FSC® avec une chaîne de contrôle complète. Kingfisher n'accepte pas les espèces inscrites aux annexes I et II. Une essence inscrite à l'Annexe III de la CITES doit également faire l'objet d'un permis d'exportation ou d'un certificat d'origine CITES.

Remarque sur les « licences⁹ FLEGT » :

- Tout produit contenant du bois exporté d'un pays qui a ratifié un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT avec l'UE doit faire l'objet d'une licence FLEGT, le cas échéant.

³ Cela inclut les produits FSC® recyclés et PEFC recyclés. Pour que les produits puissent porter les étiquettes recyclées FSC® et/ou PEFC, nous acceptons les étiquettes « FSC® Recycled Credit », « FSC® Recycled % » (min. 70% pour le bois) et « 70% PEFC Recycled » (ou plus).

⁴ Une chaîne de contrôle complète est requise pour tous les produits proposés à la vente et pour le papier utilisé dans nos catalogues. Pour les marchandises non destinées à la revente et pour les matériaux de construction, c'est le programme de certification que nous visons en priorité.

⁵ Une chaîne de contrôle complète est requise pour tous les produits proposés à la vente et pour le papier utilisé dans nos catalogues. Pour les marchandises non destinées à la revente et pour les matériaux de construction, c'est le programme de certification que nous visons en priorité.

⁶ Consultez la Politique relative à la préservation des forêts : Directives pour les fournisseurs et Annexe 2 qui fournit une liste des pays tropicaux.

⁷ Liste rouge IUCN des espèces menacées : www.iucnredlist.org

⁸ CITES est l'acronyme de Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

⁹ Forest Law Enforcement, Governance and Trade en anglais, ou « Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ». Le plan d'action FLEGT de l'UE a été créé en 2003. Il vise à réduire l'exploitation forestière illégale en renforçant la gestion durable et légale des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant le commerce du bois produit légalement.

2. Aucune déforestation liée à d'autres matériaux que nous utilisons

Nous tâchons de nous assurer que nos matériaux autres que le bois et le papier ayant un impact sur les forêts ne contribuent pas non plus à la déforestation.

Outre l'approvisionnement responsable des matériaux à base de bois et de papier, nous évaluons régulièrement les risques en identifiant les matériaux dans nos produits qui peuvent être dérivés des forêts ou liés à la déforestation.

Nos produits doivent être conformes aux réglementations de diligence raisonnable. Nous travaillons avec nos fournisseurs pour nous assurer que des programmes de diligence raisonnable sont en place afin de gérer efficacement le risque de déforestation et d'illégalité au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

Notre politique s'inscrit dans le cadre des exigences des réglementations de diligence raisonnable, notamment :

- Le règlement européen contre la déforestation (EUDR¹⁰) pour les produits concernés contenant du bois, du caoutchouc naturel, du cuir (provenant de bétail d'élevage), du soja, des sous-produits de palmier et du cacao en vigueur à partir de 2026.
- Le règlement européen sur le bois (EU TR) pour les produits concernés contenant du bois (dont le bambou) ; en vigueur jusqu'en décembre 2026.
- La réglementation britannique sur le bois (UKTR) pour les produits concernés contenant du bois, du papier et du bambou.
- La Loi britannique sur l'environnement pour les produits concernés contenant du cuir (provenant de bétail d'élevage), du cacao, des sous-produits du palmier et du soja.

Pour les produits concernés par les réglementations susmentionnées, nous menons des actions de diligence raisonnable pour nous assurer qu'ils sont produits, vendus et exportés conformément à la législation applicable dans le pays de production.

Pour les produits concernés par l'EUDR, nous menons des actions de diligence raisonnable pour nous assurer que les produits ne génèrent pas de déforestation, ce qui implique que la production s'est déroulée sur des terres non soumises à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Tout produit contenant du bois exporté d'un pays qui a ratifié un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT avec l'UE et le Royaume-Uni doit faire l'objet d'une licence FLEGT¹¹, le cas échéant.

Pour les produits non soumis à ces réglementations, nous demandons des informations sur les essences, le pays de production et le pays d'exportation afin d'évaluer le risque de non-conformité à la politique. Pour les produits présentant un risque plus élevé, nous pouvons demander des informations additionnelles et des preuves supplémentaires pour les actions de diligence raisonnable.

Nous avons identifié un nombre restreint de gammes de produits présentant des risques de déforestation et pour lesquels nous nous efforçons d'adopter une approche responsable en matière d'approvisionnement des matériaux. Nous continuons à améliorer notre approche sur ces produits, y compris grâce à des informations en continu et à la surveillance de la certification :

- Cuir (p. ex., pour les gants et les chaussures). Nous demandons à nos fournisseurs de vérifier que l'approvisionnement de ce matériau ne contribue pas à la déforestation.
- Bougies susceptibles de contenir de l'huile de palme. Nous exigeons que l'huile de palme utilisée dans les bougies soit certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil ou Table ronde sur l'huile de palme durable).

¹⁰ Pour plus d'informations, consultez le site Web de la Commission européenne à l'adresse : https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/regulation-deforestation-free-products_en

¹¹ Forest Law Enforcement, Governance and Trade en anglais, ou « Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ». Le plan d'action FLEGT de l'UE a été créé en 2003. Il vise à réduire l'exploitation forestière illégale en renforçant la gestion durable et légale des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant le commerce du bois produit légalement.

- Produits qui contiennent des matériaux forestiers non ligneux (PFLN), y compris de l'écorce, du bambou (par ex., dans les sols), du liège (par ex., dans les panneaux de liège), du rotin (par ex., dans les paniers et brise-vues) et du caoutchouc naturel (par ex., dans les gants). La certification est obligatoire pour l'écorce. Pour tous les autres NTFP, les produits doivent faire l'objet d'une certification d'approvisionnement responsable indépendante. Si ce n'est pas possible, nous demandons à ce qu'ils proviennent de sources légales.

3. Protection et restauration des forêts

Nous soutenons des projets de restauration de forêts dans le cadre de notre objectif de devenir « Forest Positive ».

Nous travaillons avec des partenaires pour soutenir des projets qui ont un impact positif et durable sur les forêts. Nous tâchons de :

- Protéger et restaurer les forêts et les écosystèmes considérés comme critiques parce qu'ils sont (ou étaient) dans une zone à haute valeur de conservation ou une forêt dite « High Carbon Stock » (représentant un important stock de carbone), ou encore parce qu'ils font ou faisaient partie d'un paysage forestier intact.
- Placer les peuples autochtones et les communautés locales au cœur de la sauvegarde et de la restauration des forêts.
- Renforcer l'écosystème économique lié aux produits forestiers, soutenir les petits exploitants et permettre aux communautés forestières de bâtir des économies locales robustes tout en protégeant les ressources naturelles dont elles dépendent.
- Soutenir les communautés forestières dans leur adaptation et leur stratégie de lutte contre le changement climatique.

Pour cela :

- Nous allons évaluer régulièrement les impacts, les risques et les opportunités liées aux forêts et aux écosystèmes associés et fixer des objectifs de progression.
- Nous allons montrer nos performances en lien avec notre objectif d'impact positif sur les forêts et ferons un bilan annuel des évolutions dans le cadre de nos rapports ESG (p. ex., rapports et comptes annuels, rapport RSE et annexe sur les données de performances).
- Nous allons inciter nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos clients et toute autre partie prenante à contribuer à notre objectif d'impact positif sur les forêts.
- Nous allons collaborer avec nos fournisseurs pour les aider à renforcer leur capacité à atteindre nos objectifs.

Cette politique s'applique à Kingfisher plc dans son ensemble, incluant les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution. Nous collaborons également avec nos partenaires pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos partenariats commerciaux.

Documents associés

- Politique relative à la préservation des forêts : Directives pour les fournisseurs www.kingfisher.com/ForestPositiveGuidelines
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

Politique en matière de droits de l'homme

www.kingfisher.com/HumanRightsPolicy

Vision

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les droits de l'homme (libertés et droits fondamentaux) de chaque personne impliquée dans nos activités, que ce soit nos clients, nos collaborateurs ou les personnes qui travaillent au sein de notre chaîne d'approvisionnement et en lien avec nos magasins.

La politique

Nous voulons que notre approche en matière de droits de l'homme soit conforme aux directives et aux accords internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme (qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme), le Pacte mondial des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

Portée et application

Cette politique s'applique à Kingfisher plc dans son ensemble, incluant toutes les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution.¹ Nous collaborerons également avec nos partenaires² pour garantir l'application des éléments pertinents de la politique.

Nous nous engageons à :

- Évaluer régulièrement les risques liés aux droits de l'homme associés à notre activité, incluant nos propres opérations et celles de notre chaîne d'approvisionnement. Cette démarche implique de :
 - Identifier les impacts réels et potentiels pour les personnes ainsi que les solutions pour y remédier
 - Évaluer les risques en cas d'acquisitions de nouvelles entreprises, de restructurations ou de cessions.
 - Évaluer régulièrement les risques permanents associés aux activités existantes.
- Promouvoir le respect des droits de l'homme dans notre Code de conduite à l'adresse www.kingfisher.com/CodeofConduct, qui s'applique à tous les collaborateurs de Kingfisher et aux tiers.³
- Faciliter le signalement de toute problématique relative aux droits de l'homme, notamment par le biais d'un service d'alerte anonyme accessible à tous les collaborateurs et aux tiers. Voir notre [Politique de lancement d'alerte](#).
- Réagir rapidement pour répondre aux problématiques soulevées en matière de droits de l'homme, notamment :
 - Mener une enquête approfondie concernant toute allégation de violation des droits de l'homme, en toute impartialité et en tenant compte de la confidentialité.
 - Permettre l'accès aux voies de recours disponibles pour les victimes de violations des droits de l'homme liées à notre activité.
- Pour nos propres activités, notre priorité est de créer un environnement de travail inclusif où chacun se sent valorisé et respecté, peut être lui-même et atteindre son plein potentiel. Pour

¹ Les enseignes de distribution de Kingfisher comprennent B&Q, Castorama, Brico Dépôt, Screwfix, TradePoint et Koçtaş.

² Cela s'applique à nos franchisés et à d'autres modèles commerciaux (tels que la marketplace B&Q).

³ Par « tiers », nous désignons l'ensemble des fournisseurs, prestataires de services, intermédiaires, agents, partenaires commerciaux, consultants externes, organisations caritatives, conseillers ou entités sous-traités ou proposés pour être sous-traités ou engagés par Kingfisher.

cela, nous nous appuyons sur notre plan « People et Culture » qui présente notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion.

- Proposer une formation aux collaborateurs de Kingfisher afin de faire connaître notre engagement et notre approche en matière de droits de l'homme et les risques dans notre chaîne logistique.
- Faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir ou limiter les risques et pour prendre des mesures correctives à l'égard des impacts concernant nos propres activités et celles de notre chaîne d'approvisionnement. Les risques les plus importants liés aux droits de l'homme concernent notre chaîne d'approvisionnement. Nous y répondons par le biais de nos engagements éthiques en matière d'approvisionnement (voir ci-dessous pour de plus amples informations).
- Travailler avec nos partenaires (par exemple, les franchisés et le marché en ligne) pour promouvoir les droits de l'homme dans tous nos partenariats, car nous attendons de tous nos partenaires qu'ils aient le même niveau d'engagement et les mêmes exigences que nous en matière de droits de l'homme.
- Évaluer régulièrement nos performances en matière de droits de l'homme (notamment sur le sourcing éthique, la diversité et l'inclusion) et communiquer sur les progrès réalisés dans notre Rapport RSE, notre Déclaration relative à l'esclavage moderne (obligation légale britannique) et notre Déclaration sur le devoir de vigilance (obligation légale française).

Approvisionnement éthique

Les principaux risques que nous identifions se trouvent dans notre chaîne d'approvisionnement et nous cherchons à y remédier par un approvisionnement éthique. Nous nous engageons à :

- Exiger de tous les fournisseurs qu'ils se conforment à nos Normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement⁴ (comme indiqué dans notre Code de conduite).
- Évaluer les performances des fournisseurs pour les risques majeurs (voir ci-dessous les informations sur notre approche à l'assurance éthique et environnementale pour les marchandises destinées à la revente (GFR) et les services et marchandises non destinées à la revente (GNFR)).
- Travailler avec des parties prenantes externes (notamment d'autres entreprises et des organisations non gouvernementales) pour trouver des solutions relatives aux droits de l'homme dans toute notre chaîne d'approvisionnement, en adoptant une approche qui va « au-delà de l'audit ».

Assurance éthique et environnementale : marchandises destinées à la revente (GFR)

Nous exigeons de tous nos fournisseurs qu'ils se conforment à nos Normes en matière de conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement et nous nous engageons à suivre les performances de nos fournisseurs de marchandises destinées à la revente (GFR). Nous nous engageons à mener une évaluation de l'intégrité des nouveaux fournisseurs GFR à l'aide de la plateforme Dow Jones Risk Centre.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- Utilisent des plateformes collaboratives (Sedex, amfori BSCI, EcoVadis) pour nous transmettre des informations sur la chaîne d'approvisionnement, y compris des détails sur les risques et les audits éthiques.⁵
- Nous contactent afin que nous puissions évaluer le risque de tous les sites de production qui nous fournissent des produits finis. Notre évaluation des risques tient compte des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation, du risque des pays et du risque sectoriel. Cela permet d'identifier les sites à haut risque.
- Effectuent un audit éthique des sites de production à haut risque. Voir nos Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs sur www.kingfisher.com/

⁴ Ces Normes sont conformes au Code de base de l'ETI (Ethical Trading Initiative, initiative en faveur de pratiques commerciales éthiques) et aux exigences supplémentaires incluses dans les normes établies par Sedex et amfori BSCI.

⁵ Cela s'applique aux produits de « marque propre exclusive » de Kingfisher et aux produits « autres/sans marque ». Veuillez consulter les Exigences d'approvisionnement éthique : Directives pour les fournisseurs pour obtenir plus d'informations sur ces produits.

[Ethical Sourcing Guidelines](#) pour plus d'informations sur notre définition des sites à haut risque et sur ce que nous exigeons pour qu'un audit éthique soit considéré comme valide (p. ex. le type d'audit que nous acceptons, les délais de l'audit, etc.).

- Prennent des mesures en fonction des résultats de l'audit afin de résoudre les problèmes de non-conformité (conformément aux délais définis par l'auditeur), avec une attention particulière portée aux problèmes critiques pour l'entreprise. Les problèmes jugés critiques pour l'entreprise sont ceux qui posent un risque sérieux et immédiat pour les collaborateurs et nous attendons des fournisseurs qu'ils prennent des mesures décisives et rapides lorsque de tels problèmes sont identifiés.

Partenaires commerciaux :

- Les fournisseurs de marques internationales qui répondent aux critères d'éligibilité internes pour la classification en tant que « fournisseur de marques internationales » sont invités par Kingfisher à soumettre une lettre de conformité signée.⁶
- Pour les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est peu important (moins de 50 000 £ par an), nous adoptons également l'approche de la lettre de conformité. L'éligibilité est basée sur des éléments tels que le chiffre d'affaires, les sites de production et le risque pour Kingfisher.
- Pour les vendeurs sur la marketplace, nous leur demandons d'accepter les exigences de lutte contre l'esclavage et la corruption des Conditions générales de la marketplace de Kingfisher et de piloter des processus de gestion de ces risques, plus particulièrement :
 - Le vendeur ne doit pas s'engager dans une activité, pratique ou conduite qui constituerait une infraction en vertu des sections 1, 2 ou 4 de la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015 (si de telles activités, pratiques ou conduites étaient menées au Royaume-Uni).
 - Le vendeur doit appliquer et maintenir des procédures, méthodes et structures adéquates pour empêcher toute personne associée (y compris des sous-traitants ou d'autres membres de sa chaîne d'approvisionnement) d'adopter des conduites qui pourraient constituer une violation des exigences de lutte contre l'esclavage, et pour réagir à et gérer des violations réelles ou potentielles des exigences de lutte contre l'esclavage.

Le processus détaillé que nous mettons en œuvre pour suivre les performances des fournisseurs est adapté en fonction des types de produits qui nous sont fournis : marque propre exclusive (OEB), marque internationale et sans marque. De plus amples détails sont fournis dans nos [Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs](#).

Assurance éthique et environnementale : services et marchandises non destinées à la revente (GNFR)

Nous faisons appel à de nombreux prestataires que ce soit pour la logistique, l'informatique, les services généraux et la construction. Nous achetons également des marchandises non destinées à la revente (GNFR) telles que des uniformes pour nos collaborateurs, des articles de papeterie et des emballages pour la livraison à domicile. Nous nous engageons à mener une évaluation de l'intégrité des nouveaux fournisseurs GNFR à l'aide de la plateforme Dow Jones Risk Centre.

Nous nous engageons à :

- Effectuer des contrôles de diligence raisonnable sur les nouveaux fournisseurs (pour lesquels nos dépenses annuelles récurrentes ou ponctuelles estimées sont supérieures à 5 000 £ ou l'équivalent en devise locale, ou s'il existe un risque spécifique à engager un fournisseur en raison de la nature des biens/services à fournir) et les fournisseurs existants dont les conditions générales d'engagement ont été modifiées.

⁶ Les lettres de conformité confirment que la marque internationale dispose d'un programme de conformité et que le fournisseur est responsable de l'analyse des risques et du contrôle de la conformité du site.

- Évaluer régulièrement les performances environnementales et éthiques de nos principaux fournisseurs.⁷ Nous faisons actuellement appel à EcoVadis pour évaluer les fournisseurs. L'évaluation réalisée par EcoVadis couvre quatre domaines : le travail et les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique et l'approvisionnement durable. Nous visons à travailler avec des fournisseurs qui démontrent un engagement fort envers le développement durable en exigeant que les fournisseurs demandent une évaluation EcoVadis au minimum dans les 12 mois suivant le début de notre collaboration. Les fournisseurs peuvent être invités à remplir une lettre de conformité.
- Réaliser un audit éthique pour les fournisseurs à haut risque de services et de marchandises non destinées à la revente (GNFR), qui répond à nos exigences détaillées en matière d'audit (définies dans nos Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs à l'adresse : www.kingfisher.com/EthicalSourcingGuidelines).⁸ L'évaluation des risques de Kingfisher prend en compte les risques sectoriels, les risques pays et les dépenses. Nous travaillons aux côtés des ONG et d'autres parties prenantes pour examiner régulièrement les risques, qui sont approuvés périodiquement par les directeurs concernés.⁹

Cette politique s'applique à Kingfisher plc dans son ensemble, incluant les activités des fonctions centrales du Groupe et de nos enseignes de distribution. Nous collaborons également avec nos partenaires pour appliquer les parties pertinentes de cette politique à nos partenariats commerciaux.

Documents associés

- Normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement
www.kingfisher.com/SCWorkplaceStandards
- Code de conduite
www.kingfisher.com/CodeofConduct
- Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs
www.kingfisher.com/EthicalSourcingGuidelines
- Note explicative destinée aux fournisseurs pour s'inscrire sur Sedex
www.kingfisher.com/SedexGuidance
- Les politiques d'entreprise responsable de Kingfisher sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante www.kingfisher.com/ResponsibleBusinessPolicies

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à responsiblebusiness@kingfisher.com

⁷ Nous considérons que nos principaux fournisseurs de biens non destinés à la revente sont ceux pour lesquels nos dépenses annuelles sont supérieures à 75 000 £.

⁸ Nos exigences en matière d'audit sont détaillées dans nos Directives d'approvisionnement éthique pour les fournisseurs. Pour les nouveaux fournisseurs d'uniformes, nous appliquons les exigences d'audit GFR. Pour ce qui est des prestataires de services, nous suivons l'approche décrite dans le supplément SMETA.

⁹ Les activités à haut risque pour les biens nos destinés à la revente sont régulièrement examinés et confirmés par le Directeur commercial du Groupe, ainsi que par le Directeur financier et le Directeur des achats du Groupe.

Note d'information sur les emballages durables : Marques propres exclusives

www.kingfisher.com/PackagingPolicy

Ce document constitue notre note d'information sur les emballages durables et explique notre application de cette politique.

Notre Politique

Vision

Conscients des préoccupations croissantes que suscite l'impact environnemental des matériaux d'emballage non durables, nous cherchons en permanence à améliorer la durabilité de nos emballages, par le biais d'initiatives menées par Kingfisher ou nos fournisseurs.¹

Objectifs

Les emballages des produits de marque propre (OEB) doivent présenter le plus faible impact environnemental possible tout en assurant un bon niveau de protection, de livraison et de mise en valeur de nos marques. L'emballage est un élément important du produit et doit toujours être adapté à l'usage. À ce titre, nous avons les objectifs suivants :

- Minimiser les déchets d'emballage au sein de notre chaîne d'approvisionnement.
- Ne jamais suremballer nos produits.
- Privilégier, dans la mesure du possible, des alternatives réutilisables aux emballages traditionnels.
- Privilégier l'utilisation de matériaux **recyclés** dans nos emballages.
- Éliminer les emballages inutiles ou problématiques.
- Utiliser des matériaux largement recyclés.
- Veiller à ce que tous les déchets d'emballage recyclables générés dans le cadre de notre activité soient recyclés à l'aide des processus les plus efficaces.
- Étudier tous les dispositifs viables de recyclage en boucle fermée pour traiter nos déchets d'emballage.
- S'efforcer de remplacer et, à terme, d'éliminer tous les plastiques à usage unique de nos emballages.

¹ Les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne sont pas concernés par cette politique. Ces produits doivent être conformes aux Conditions générales de notre marketplace. Plus spécifiquement, les produits doivent être conformes aux lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des consommateurs, la sécurité des produits et la publicité. En outre, les produits vendus par des fournisseurs tiers sur notre marketplace ne doivent pas figurer sur la liste des articles interdits spécifiée dans les Conditions générales de notre marketplace.

Application de la Politique

Portée de la Politique

Tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires pour nos produits OEB.

Exigences de la Politique

Tous les emballages fournis pour nos produits OEB (primaires, secondaires ou tertiaires) doivent répondre aux exigences suivantes :²

Exigences relatives à tous les matériaux :

- Tous les emballages Kingfisher doivent être largement recyclés localement ou être en voie de le devenir via un investissement dans l'infrastructure spécifique au pays, et doivent comporter l'étiquetage de recyclage approprié.
- Tous les emballages imprimés doivent être produits avec des encres, vernis et adhésifs durables, avec un contenu minimal de solvant, et ne doivent contenir aucune huile minérale ou substance chimique nocive. Voir la section « Définitions » pour plus de détails.
- Les étiquettes adhésives fixées aux composants de l'emballage ne doivent pas dépasser 30% de la surface de l'emballage et doivent être fabriquées dans le même matériau que l'emballage auquel elles sont collées, le cas échéant.
- Lorsque les matériaux actuellement utilisés répondent aux exigences susmentionnées, nous devons éviter une utilisation excessive des matériaux et chercher à optimiser, dans la mesure du possible, l'utilisation des emballages secondaires et tertiaires/de transport.
- Tous nos emballages doivent être conformes à la législation britannique et européenne en vigueur et à venir.

Exigences spécifiques aux emballages à base de fibres :

- Les emballages à base de fibre (papier ou carton, par exemple) sont nos emballages privilégiés et doivent être issus d'une source durable conformément à la Politique relative à la préservation des forêts de Kingfisher disponible à l'adresse www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy; voir la section « Définitions » pour plus de détails sur la manière dont nous définissons et évaluons cela.
- Lorsque le revêtement plastique ou la structure laminée est nécessaire d'un point de vue fonctionnel, nous n'acceptons que les revêtements simple face.
- Lorsque des étiquettes adhésives sont nécessaires et fixées directement sur un composant à base de fibres, elles doivent être produites sur un support en papier.
- Nous n'accepterons aucun papier silicone, sulfurisé, ciré ou cristal.

Exigences spécifiques au plastique :

- Lorsque l'utilisation d'emballages en plastique est inévitable et sert un objectif nécessaire :
 - Nous acceptons uniquement des emballages à base d'un des polymères simples énumérés ci-dessous, par ordre de préférence :
 1. Polypropylène (PP) rigide et flexible.
 2. Polyéthylène téraphthalate (PET) rigide.
 3. Polyéthylène haute densité (PEHD) rigide et flexible, polyéthylène basse densité (PEBD).
- Tous les emballages en plastique doivent contenir au minimum 35% de matière recyclée post-consommation, de préférence 50% ; voir la section « Définitions » pour plus de détails sur la manière dont nous définissons et évaluons cela.
- Les plastiques qui ne sont pas largement recyclés ou en voie de l'être ne sont pas acceptables. Il s'agit notamment de polychlorure de vinyle (PVC), de polystyrène expansé et d'autres polymères expansés (EPS, EPE, EPP), de plastiques pigmentés noirs oxo-dégradables et non détectables dans le proche infrarouge (NIR).

² Cette liste n'est pas exhaustive. Si la nature du produit exige un type spécifique de matériau d'emballage non couvert par cette Politique (p. ex., des produits chimiques), des exceptions peuvent être accordées sous réserve d'approbation par l'équipe chargée des emballages de Kingfisher.

- Certains **plastiques biosourcés** qui sont largement recyclés localement ou certifiés compostables localement sur les marchés dans lesquels nous opérons peuvent être acceptés. Cependant, ils ne doivent être utilisés que s'ils ont été approuvés au préalable par l'équipe chargée de l'emballage de Kingfisher.
- Lorsque l'utilisation de plastiques souples est inévitable, nous acceptons uniquement des matériaux à base de polyéthylène (PE) et de polypropylène (PP). Nous n'acceptons pas le polyéthylène téréphthalate (PET) souple.
- Nous avons pour objectif de supprimer le plastique à usage unique de nos emballages, ce qui inclut les formats d'**emballage hybride** combinant plusieurs matériaux non séparables comme les emballages sous blister classiques.

Exigences relatives aux emballages pour nos produits de marques propres (OEB)

- Tous les **emballages en plastique** OEB doivent contenir au moins 35% de matière recyclée **post-consommation**.
- Tous les emballages en PSE et PVC des **produits OEB** doivent être retirés.
- Réduction de 5% du poids de tous les emballages en plastique OEB sur une base comparable, d'une année sur l'autre.
- Tous les emballages en papier et en carton utilisés sur les produits OEB doivent être issus d'une **source durable**.

Collecte et validation des données

Pour vérifier et valider que les emballages fournis par nos fournisseurs OEB sont conformes à notre politique sur les emballages durables, Kingfisher effectue régulièrement des collectes de données sur les aspects durables des emballages tout au long de l'année. Tous les fournisseurs OEB recevront un préavis lorsque cela se produira. Les fournisseurs OEB sont tenus de soumettre des informations d'emballage précises et complètes à Kingfisher sur demande, via l'application Packaging Sustainability Application de Kingfisher. Si les fournisseurs ont inclus des déclarations relatives au contenu recyclé et/ou aux matériaux certifiés, ils devront présenter des preuves valides et des justificatifs d'approvisionnement pour valider ces déclarations.

Comme Kingfisher utilise les informations qui nous sont fournies par nos fournisseurs OEB pour ses rapports de développement durable, les calculs fiscaux, etc., toutes les données fournies doivent correspondre exactement aux spécifications réelles de l'emballage physique. Pour valider l'exactitude, les fournisseurs peuvent être invités à participer au programme Vendor Internal Packaging Audit (VIPA, « audit des emballages internes des fournisseurs ») de Kingfisher : Kingfisher vérifiera la composition physique des matériaux d'emballage par rapport aux informations fournies dans les emballages présentés. La participation au programme VIPA est obligatoire, et les fournisseurs seront avertis s'ils ont été sélectionnés pour participer et seront informés des articles achetés qui seront audités.

Si les fournisseurs ne communiquent pas ces données ou échouent à l'audit, des sanctions financières pourraient leur être appliquées.

Définitions

Produits de marque propre exclusive (Own and Exclusive Brands)

Marques propres (p. ex., Site, Mac Allister) ou produits fabriqués exclusivement pour nous. Ces produits porteront l'une des adresses suivantes sur le produit et/ou l'emballage et porteront également un numéro EAN Kingfisher :

- Kingfisher International Products Limited, 1 Paddington Square, London, W2 1GG, Royaume-Uni
- Kingfisher International Products B.V., Rapenburgerstraat 175E, 1011 VM Amsterdam, Pays-Bas

Emballage primaire

L'emballage primaire correspond à tout matériau utilisé pour contenir et protéger le produit fini, y compris les intercalaires ou pièces internes, qui est mis au rebut par le consommateur final.

Emballage secondaire

L'emballage secondaire correspond à tout matériau utilisé en plus de l'emballage primaire pour protéger, regrouper ou présenter les produits et leurs emballages primaires pendant le transport et/ou la commercialisation en magasin. Cela inclut les emballages prêts à l'emploi (SRP). Il est la plupart du temps visible par le consommateur final.

Emballage tertiaire/de transport

L'emballage de transport est tout matériau utilisé pour protéger les produits individuels ou les emballages secondaires et faciliter leur manipulation pendant l'expédition et la distribution du produit. Il peut s'agir de palettes, de liens de cerclage, de film étirable ; ce type d'emballage est rarement vu ou manipulé par le consommateur final.

Encres, vernis et adhésifs durables

Les encres, vernis et adhésifs utilisés doivent de préférence être à base aqueuse lorsque cela est techniquement possible et doivent être exempts de produits chimiques nocifs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux répertoriés dans la politique d'exclusion de l'EuPIA (European Printing Ink Association). Les encres doivent contenir moins de 0,1% d'hydrocarbures saturés d'huiles minérales (MOSH) et d'hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) en poids de l'encre. La documentation confirmant le pourcentage d'huile minérale dans les encres d'impression et/ou de matériaux recyclés doit être fournie à Kingfisher sur demande.

« Forest Positive »

Kingfisher s'est engagé en 2020 à avoir un impact positif sur les forêts. Consultez notre Politique relative à la préservation des forêts à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy.

Emballage en plastique

Lorsque l'utilisation d'emballages en plastique ne peut être évitée, seul un des polymères simples largement recyclés (contenant au moins 35% de matière recyclée post-consommation) ci-dessous peut être utilisé, par ordre de préférence :

1. Polypropylène (PP) rigide et flexible.
2. Polyéthylène téraphthalate (PET) rigide.
3. Polyéthylène haute densité (PEHD) rigide et flexible, polyéthylène basse densité (PEBD).

Les plastiques suivants ne sont pas autorisés dans les matériaux d'emballage des produits fournis à Kingfisher et doivent être remplacés par des alternatives recyclables :

1. Polystyrène expansé (PSE), polystyrène (PS).
2. Polychlorure de vinyle (PVC).
3. D'autres polymères expansés, tels que l'EPP et l'EPE.
4. Plastiques oxo-dégradables qui se dégradent en micro plastiques.
5. Plastiques colorés à l'aide d'un pigment de mélange-maître noir de carbone non détectable dans le proche infrarouge.

35% de matière recyclée dans les plastiques

Un minimum de 35% de matière recyclée post-consommation est requis dans tout matériau plastique utilisé dans nos emballages d'ici 2027, une part qui s'élèvera à 40% d'ici 2030. Cela peut être calculé à partir du poids. Sur demande, la preuve que le contenu a bien été recyclé doit être fournie à Kingfisher.

Plastiques biosourcés

Les bioplastiques compostables qui peuvent être compostés chez soi en toute sécurité ou les plastiques biosourcés qui sont largement recyclés localement peuvent être des solutions de remplacement appropriées aux matériaux d'emballage en plastique conventionnels. Les

bioplastiques devant être compostés de manière industrielle ne seront pas acceptés dans les régions où l'infrastructure adéquate n'est pas largement déployée. L'utilisation de tout plastique biosourcé, y compris le PLA, doit être approuvée par l'équipe chargée des emballages de Kingfisher : structuralpackaging@kingfisher.com

Emballage hybride

Un emballage hybride est un emballage produit avec une combinaison de différents matériaux qui ne peuvent pas être facilement séparés par le consommateur final pour un recyclage efficace. Les solutions d'emballage et les matériaux hybrides doivent être remplacés par des solutions d'emballage mono-matériau recyclables.

Recyclable localement

Recyclable localement signifie que le matériau est collecté via la majorité des bacs de recyclage. Tous les matériaux d'emballage Kingfisher doivent être produits avec des matériaux largement recyclés, ou qui le seront bientôt, via un investissement dans l'infrastructure spécifique au pays, garantissant la meilleure possibilité pour que nos emballages soient recyclés efficacement.

Post-consommation

Les déchets recyclés post-consommation (PCR) sont des déchets produits par le consommateur final et collectés par le biais de programmes de recyclage des déchets ménagers après que le matériau a servi son but et qui autrement seraient envoyés à la décharge ou incinérés.

Déchets post-industriels/pré-consommation

Les déchets post-industriels (PIR) ou pré-consommation sont des déchets produits au cours du processus de fabrication avant que le matériau n'ait atteint le consommateur et qu'il n'ait servi son but. Ils doivent avoir été retraités par une installation distincte.

Papier et carton de source durable (emballage à base de fibre)

Tout papier ou carton utilisé dans l'emballage doit être de source durable conformément à la politique relative à la préservation des forêts de Kingfisher disponible à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositivePolicy. Kingfisher impose ainsi que ces matériaux correspondent aux certifications suivantes, par ordre de préférence :

- **Sources recyclées :**

- **Certifié recyclé FSC® ou PEFC™** avec une chaîne de contrôle complète.
OU
- **Contenu recyclé vérifié (de préférence post-consommation)** : minimum de 50% et de préférence 70% ; toute autre fibre doit provenir de sources contrôlées comme défini par nos directives pour les fournisseurs sur l'approvisionnement responsable du bois et du papier disponible à l'adresse : www.kingfisher.com/ForestPositiveGuidelines. Les fibres recyclées doivent contenir moins de 0,1% d'hydrocarbures saturés d'huiles minérales (MOSH) et d'hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) en poids du matériau. La documentation justifiant le contenu recyclé et le pourcentage d'huiles minérales présents doit être fournie à Kingfisher sur demande.

- **Sources gérées durablement (par ordre de préférence) :**

- **Certification FSC®** avec une chaîne de contrôle complète. Remarque : c'est la seule certification que nous acceptons pour les emballages en papier et en carton issus de pays tropicaux.
- **Certification PEFC™** avec une chaîne de contrôle complète.

Tous les fournisseurs d'emballage doivent également se conformer aux exigences définies par la réglementation britannique sur le bois (UK Timber Regulation, UKTR) et le règlement européen sur le bois (EU Timber Regulation, EUTR), ainsi que par le règlement européen sur la déforestation et la loi britannique sur l'environnement.

FSC® (Forest Stewardship Council®)

www.fsc.org/en/chain-of-custody-certification

PEFC™ (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

www.pefc.org/standards-implementation

Assistance et questions

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez envoyer un e-mail à
structuralpackaging@kingfisher.com

Autres documents connexes

Code de conduite

www.kingfisher.com/CodeofConduct



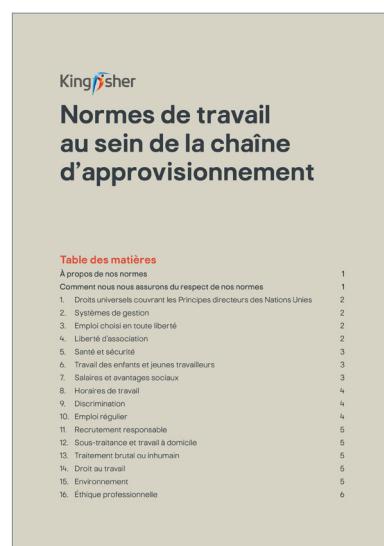
Directives sur les « Sustainable Home Products »

www.kingfisher.com/SHPGuidelines



Normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement

www.kingfisher.com/SCWorkplaceStandards



Approuvé par : **Les membres du groupe exécutif : Président-directeur général, Directeur général et Directeur des achats, Responsable des ressources humaines, Directeur financier.**

Novembre 2025



Kingfisher plc
1 Paddington Square, Londres, W2 1GG
Téléphone : +44 (0)20 7372 8008
www.kingfisher.com



castorama

